

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 45

Artikel: Qu'il vive !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Impossible de mettre en marche ! Ah ! l'animal !

Prestement, je descendis de voiture. Une heure durant, nous serrâmes des vis, nous répandîmes des flots d'huiles généreuses sur des rouages récalcitrants. Peine inutile. L'auto persistait à ne pas quitter le rivage. En désespoir de cause, je me disposais à apporter à Eveline les encouragements qui s'imposaient et dont j'eusse eu un si pressant besoin moi-même. Hélas ! je constatai bientôt avec douleur que le taxi était vide et que ma douce fiancée m'avait posé, comme l'on dit, un vulgaire lapin.

Tristement, je m'éloignai à mon tour. Le chauffeur me hêla :

— Nous en avons pour 37 fr. 45, bourgeois, prononça-t-il, après avoir approché du compteur sa lampe électrique.

Et comme dans ma détresse morale, je négli-geais de lui donner le traditionnel pourboire, il conclut, gouailler, hautain et méprisant :

— Tous les mêmes, ces « macaques » ! De la purée !

J'en suis à me demander si je ne vais pas épouser Aglaé !

M.-E. T.

Qu'il vive ! — Le mois passé à la société de tir d'une de nos petites villes, le président ouvrit la séance en rappelant la mémoire d'un sociétaire mort récemment. Selon l'usage, il pria l'assemblée de se lever en signe de deuil. Il n'avait pas achevé que, du bout de la salle, partit, lancé à plein gosier, le : « Qu'il vive ! qu'il vive et soit heureux ! » C'était cet animal de Bornican, le directeur attiré des « bans » fédéraux et cantonaux, qui, n'ayant pas saisi le sens de la harangue présidentielle, y allait de tout son cœur et qu'on eut beaucoup de peine à faire taire.

L'est pas rein ! — Qu'as-tu vu de bio pé Thoune ? demandâ à n'on tambou d'artilléri, que revegnâi daô camp, ion de sè z'amis.

— Câise-te, repond lo tambou, yè vu dâi petites bouébès que n'ant pas pi trâi z'ans que par-tont dza allemand.

LE CINQUANTAIRE

DU CERCLE DE BEAU-SÉJOUR

Ce soir, samedi, les membres et amis du cercle de Beau-Séjour célébreront, par un banquet qui promet d'être très joyeux et très cordial, le cinquantenaire de la fondation de cet établissement.

Ce fut le 20 février 1864, que fut adjugée en mise publique aux citoyens qui avaient projeté la création d'un cercle exempt de toute couleur politique et où les membres puissent se rendre en famille, la belle propriété de Beau-Séjour, convoitée par plusieurs personnes. La mise à prix était de 320,000 francs ; les enchères montèrent jusqu'à 335,000 francs.

Le cercle de Beau-Séjour fut inauguré par un banquet le 30 septembre 1865. Il avait fallu aménager les locaux du raz-de-chaussée pour leur nouvelle destination.

Outre sa situation superbe, alors à la porte de la ville, Beau-Séjour se signalait par quelques souvenirs historiques.

Deux fois Bonaparte y logea : en 1797, lorsque, vainqueur de l'Italie, il traversa la Suisse pour se rendre au congrès de Rastadt, et en 1800, alors qu'avant de traverser le St-Bernard, il passa ses troupes en revue entre Morges et Lausanne.

En 1802, le gouvernement helvétique ayant du fuir Berne poursuivi par les fédéralistes insurgés, vint se réfugier à Beau-Séjour, prêt à passer en Savoie à la première alerte.

En 1839, le poète polonais Mickiewicz, chassé

de son pays et nommé professeur à l'Académie de Lausanne, logea à Beau-Séjour.

Enfin, en 1869, lors du Congrès de la paix, qui se tint à Lausanne et que présida Jules Eytel, un banquet fut offert à Beau-Séjour, aux congressistes étrangers, parmi lesquels, Victor Hugo, Jules Ferry, etc.

Voici, à propos de l'inauguration du cercle de Beau-Séjour, en 1865, une chanson de circonstance qui fut chantée au banquet par Louis Monnet, fondateur du *Conteur*.

Cercle superbe, ô séjour agréable !
Tout ici plaît et sourit à nos yeux ;
Et notre banquet délectable
Fera bien plus d'un envieux.
Je ne suis pas « propriétaire » ;
Tant d'attraits font mon affliction :
Serai-je même un « honoraire » ?...
Hélas, je n'ai pas pris d'action.

Et cependant, tout à l'heure, à la table,
Envers ces mets servis par la gaîté,
Ce vin à la couleur affable,
Je me suis très bien acquitté.
Mes voisins, à qui j'en réfère,
S'ils m'ont prêté leur attention,
Diront qu'au lieu d'un « honoraire »
J'étais un convive *en action*.

Notre fameux cercle démocratique,
Qu'avec bonheur, jadis, j'avais trouvé,
Mourut en vieux paralytique
Et je me vis sur le pavé.
Tout à coup, s'ouvrit le *Musée* ;
Vite, je m'y fis recevoir ;
Mais comme tombe la rosée,
Souffrant, il tomba l'autre soir.

On dit partout que bien près de se clore,
D'autres aussi végètent tristement.
Que s'ils ne meurent pas encore
Ils font du moins leur testament.
Des cercles défunts, je vous prie,
Hébergez les membres errants ;
De ce séjour digne d'envie
Ouvrez la porte à deux battants.

Qu'il sera beau de voir sur le parterre
L'industriel, l'artisan, le rentier,
Lire, fumer, choquer leur verre,
En face du lac tout entier !
Puis, prenant la clef de nos caves
Visiter l'ovale ou le rond,
Autrefois, malheureux esclaves
Soumis à quelque gros baron.

Ici viendront élire domicile
Et l'union et la fraternité ;
Conservez-leur ce cher asile
Pour que son but soit respecté.
Si, pour l'avoir, un millionnaire
Croyait au pouvoir de l'argent,
Dites-lui, d'un ton débonnaire :
« Allez donc voir s'ils viennent, Jean ! »

Pas d'offense ! — Une dame avait été traitée de « vache » par une voisine. Elle porta plainte.

Après avoir sérieusement examiné le cas, le magistrat acquitté la prévenue, motivant ainsi sa décision :

« L'intention de la prévenue n'était certainement pas bienveillante, mais, à examiner froidement l'expression dont elle s'est servie, on n'y découvre rien d'injurieux. Au contraire, c'est presque un compliment. La vache est un animal paisible, sobre, utile, robuste, intelligent, dévoué à ses petits. Nous lui devons un breuvage si précieux qu'il est considéré partout comme le plus sain des aliments. Quand elle est morte, nous tirons encore parti de sa peau, de ses os, de ses sabots pour une foule d'objets. J'en possède deux à la campagne, j'y tiens fort et serais désolé de les perdre. Il m'est donc impossible de considérer le mot qui désigne cette excellente hôte comme prêtant à des comparaisons blessantes. J'acquitte ».

¹ Cercle du « Musée ».

ABRAHÂME ET LA TZAI DÉ CAION

On yâdzou, mè su trovâ ein voîâdzou dein lou Gros-dé-Vaud à Etagnîres, vouaiti po atzelâ on tzévaou, ein rêvegnin dâ Lozena iô m'avai falliu menâ noutron vilhiou Fritze, lou pommellâ po lou tiâ tzi Waldebrouque.

On m'avai de que lou grand Smyon, lou grandzi à Lisette à l'assesseu volliâve expédié sou pollien. Abrahâme aô grand Lévy, lou petit-valêt à Jacôbe daô vilhiou tims de la Biblia m'avai de dinche à Lozena :

— C'est moi souvent acheté un vache de vous à un prix raisonnable ; eh bien si fous promette un napoléon, c'est nous teux aussi acheter le poulain à Siméon pour un choli prix.

— Bin se te vaô, allein à Etagnîres, que yé répondu.

Te raôdzai pîre, yé z'u daô betafrou d'attiutâ sti coquien dé brâvou Abrahâme. No z'ein trovâ lou grandzi à Lisette tot ein fitâ, lai avai on puchint repé dâ batzi, per son hotô ; mè faut dere que né va pas aô mimou pridzou quié no : l'ai avai monsu l'encourâ po dinâ.

Smyon s'est vitou levâ dâ tabliâ ein no veyint arrevâ, l'a fê sailli son tzévaou, l'a fê tracî, no z'a de lou prix, bin résounâbliou, pu l'a rémouâ dou aô trai pices, pas on'a demihaôra aprî, lou tzévaou était mion, et Smyon tot benaise no menâve dinâ, ti doû : Abrahâme et pu mé. Abrahâme n'a pas volhiu sê cheta, l'étaï pressâ d'allâ pîle lhién, l'a ren volliu qu'on verrou dâ Dézalâ. Mâ l'encourâ, tot immodâ po lè vegne daô Seigneu l'ai a de dinche :

— Mâ, tot parai, ti on fin bedan dé pâ restâ po medzi on bocon dâ clia bouna sadcece à grellî.

— Pâs jourd'hui, que répond lou Jui, un autre fois, au mariâche de monsieur le curé.

Dâvi daô Teliet.

Les guêpes de Tell — C'était par une des dernières belles journées de l'automne, un dimanche après-midi. Un groupe nombreux de promeneurs, pressés contre la grille, contemplaient les peintures de Bieler qui ornent les parois intérieures de la chapelle de Tell, place Montbenon. Autour d'eux, s'agitait, menaçant, tout un essaim de guêpes.

— Eh ! ces vilaines bêtes, fait une bonne femme, impatientée. Elles sont enrégées ! Que peuvent-elles bien faire par ici ?

— Mais, mama, réplique un gosse, pas plus haut qu'une botte, ne vois-tu pas que c'est la pomme de Guillaume-Tell qui les attire !

Le mulet. — Le petit Lulu demande à sa sœur Andrée, 5 ans, ce que c'est qu'un mulet.

— Un mulet, répond l'aînée, c'est un cheval qui n'est pas un âne.

Obéissance filiale — Un brave homme, un peu trop ami du jus de la vigne, par exemple, à qui l'on demandait pourquoi il dépensait une partie de son gain à l'auberge, répondit que c'était pour obéir à sa mère.

Comment cela ? insiste son interlocuteur.

— Mais oui, lorsque j'étais petit enfant et que ma mère me donnait à boire du lait, elle me disait toujours : « Bois tout, mon petit, bois tout ! »

Les deux justices

Qu'en son faux zèle une prude est amère !
Damner le monde est un plaisir d'élus ;
Mais le Sauveur, à la femme adultère
Dit, sans courroux : « Allez, ne péchez plus. »
Telle est du Ciel la sublime indulgence !
Il plaint l'erreur ; il pardonne à l'offense ;
Il n'aime point ni le fer ni le feu.
La pécheresse eut sa grâce accordée.
Mais qu'on suppose, à la place de Dieu,
Prude ou docteur : Elle était lapidée !

(PALISSOT.)